

Le Conseil,

Vu le rapport du 20 juin 1996, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Par délibération en date du 22 janvier 1996, le plan d'occupation des sols de la communauté urbaine de Lyon a été mis en révision générale.

Cette procédure implique des travaux d'impression de documents en grand nombre aux différentes étapes prévues par le code de l'urbanisme.

Le marché conclu antérieurement par la communauté urbaine de Lyon arrive à son terme en juillet 1996.

C'est pourquoi il est nécessaire, dès maintenant, de prévoir la passation d'un nouveau marché de fourniture des travaux d'impression pour les trois années à venir.

Pour permettre la réalisation de ces importantes prestations d'impression dans les meilleures conditions, la signature d'un marché de prestations de service à bons de commande qui pourrait être passé par voie d'appel d'offres restreint, s'avère indispensable.

Les prestataires admis à soumissionner, dont le nombre serait limité à huit, compte tenu de l'urgence des travaux et de délais très serrés à respecter, devraient pouvoir réaliser les impressions, soit en noir et blanc, soit en couleur, à partir de documents en papier, mais aussi éventuellement de supports informatiques. Ils devraient également être capables de réaliser la prestation dans des délais très courts, notamment pendant les périodes de congés.

Ce marché aurait effet pour une durée d'un an à compter de sa notification au titulaire et pourrait être renouvelé tacitement par année pendant une durée totale de trois ans. La dépense estimée annuellement serait de l'ordre de 300 000 F TTC minimum et 1 300 000 F TTC maximum ;

B - Propose d'approuver la passation d'un marché de prestations de service à bons de commande par voie d'appel d'offres restreint pour la fourniture des travaux d'impression de documents relatifs au plan d'occupation des sols, conformément aux articles 273, 295, 298 bis à 300 bis et 378 à 390 du code des marchés publics, de l'autoriser à le signer et de fixer l'imputation de la dépense ;

Vu le présent dossier ;

Vu sa délibération en date du 22 janvier 1996 ;

Vu les articles 273, 295, 298 bis à 300 bis et 378 à 390 du code des marchés publics ;

Oùï l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve la passation d'un marché de prestations de service à bons de commande par voie d'appel d'offres restreint pour la fourniture des travaux d'impression de documents relatifs au plan d'occupation des sols, conformément aux articles 273, 295, 298 bis à 300 bis et 378 à 390 du code des marchés publics.

2° - Autorise monsieur le président à le signer.

3° - La dépense afférente sera prélevée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Communauté urbaine - section de fonctionnement - exercices 1996 et suivants - sous-chapitre 961-10 - article 662-0.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,